

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION CANDIDATURE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux liés au Schéma Directeur Technique
Electrique et Thermique
GH Sud - CHU de Bordeaux**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Mardi 5 avril 2026 à 12h00

**Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.4.1 - Décomposition en lots.....	3
1.4.2 - Tranches	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Déroulement de la consultation.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants	6
3.1 - Contrôle technique.....	6
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation candidature	6
6 - Présentation des candidatures	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Compétences attendues exigées	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux liés au Schéma Directeur Technique Electrique et Thermique

Le montant global prévisionnel des travaux est estimé à 23 040 000 € HT, sur les valeurs de mars 2026.

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est octobre 2026.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres restreint. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2361-2 à R. 2361-7 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

1.4.1 - Décomposition en lots

Il est prévu une décomposition en lots comme suit :

N°	Désignation	Estimation € HT
1	VRD - tranchées	4 661 000.00 €
2	Clos - Couvert compris GO	2 815 000.00 €
3	CFO/CFA	3 506 000.00 €
4	CVC	3 548 000.00 €
5	Groupes Electrogènes	8 510 000.00 €

1.4.2 - Tranches

Chaque lot comporte une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles, à l'exception du lot 5 qui ne contient qu'une unique tranche ferme. Les prestations sont divisées en 5 tranches :

Tranche	Désignation	Lot(s) concerné(s)	Estimation(s) € HT
Tranche ferme (TF)	Travaux de tranche ferme comprenant la réalisation des prestations nécessaires à la mise en service de l'Institut de Biologie-Pathologie	Lot 1: VRD	3 145 000.00 €
		Lot 2 : Clos - Couvert compris GO	2 616 000.00 €
			2 546 000.00 €
		Lot 3 : CFO/CFA	2 644 000.00 €
		Lot 4 : CVC	8 510 000.00 €
		Lot 5 : GE	

Tranche optionnelle n° 1 (TO 01)	Sécurisation électrique des postes existants T3-T5-T6-T7-T2	Lot N° 2 : Clos-Couvert compris GO Lot N° 3 : CFO	199 000.00 € 960 000.00 €
Tranche optionnelle n° 2 (TO 02)	Boucle Chaud - Liaison chaufferie et CV entre CFM et Centrale Froid + Travaux en chaufferie (Nouveau réseau chaud)	Lot N° 1 : VRD	1 516 000.00 €
Tranche optionnelle n° 3 (TO 03)	Production de froid stérilisation pour N+1	Lot N° 4 : CVC	340 000.00 €
Tranche optionnelle n° 4 (TO 04)	Sécurisation des échangeurs en sous-stations chaud	Lot N° 4 : CVC	564 000.00 €

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

N° Lot	Code principal	Description
1	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
2	45223220-4	Travaux de gros œuvre
3	45311200-2	Travaux d'installations électriques
4	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
5	45311200-2	Travaux d'installations électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle 5 candidats, par lot de travaux, admis à présenter une offre seront sélectionnés :

Les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en œuvre les critères de sélection définis dans le présent règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur analyse les candidatures et formule un avis motivé sur la liste des candidats à retenir en identifiant également un candidat suppléant qui pourrait se substituer au candidat défaillant, dans l'éventualité d'un désistement ou d'un candidat qui se situerait dans un cas d'exclusion prévu à l'article L. 2141-1 du Code de la commande publique.

Au vu de cet avis et des critères de sélection fixés par le présent règlement de consultation, l'acheteur fixe, par lot, la liste des cinq participants pressentis et du suppléant.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un des candidats sélectionnés se désiste, ou s'il ne produit pas ses justificatifs dans les délais ou s'il rentre dans un cas d'exclusion, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. L'acheteur sollicite alors le suppléant et lui demande de produire à son tour les justificatifs exigés pour produire les documents précités.

L'acheteur informe les candidats non retenus.

- Une phase d'offre au terme de laquelle le titulaire sera choisi.

Après avoir arrêté définitivement la liste des participants par lot, l'acheteur leur adresse simultanément par voie électronique une invitation à participer à la phase offre de l'appel d'offres, les informant de la date et de l'heure limite de transmission des offres et de toute précision utile quant au déroulement de la deuxième phase de l'appel d'offres restreint.

L'invitation à participer précise également les modalités d'accès au dossier de consultation « phase offre ».

A titre indicatif, l'acheteur prévoit de lancer la phase d'offre au mois de juin 2026, avec une remise des offres estimée au mois de juillet 2026.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de ses co-traitants. Un soumissionnaire ne peut candidater, dans le cadre du projet, que dans un seul groupement. En cas de présence dans plusieurs groupements, les groupements concernés sont éliminés.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est :

SOCOTEC

3, impasse Henry Le Chatelier

Domaine du Millénium

33692 MERIGNAC

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I est assurée par un coordonnateur :

IRIS Coordination

BP 90007

33670 LA SAUVE

Monsieur Chastagnet

4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres du CHU de Bordeaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation candidature

Le dossier de consultation des entreprises phase candidature (DCEC) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation candidature (RCC) ;
- La présentation de l'opération et ses annexes ;
- Le cadre de réponse - Références ;
- le tableau de présentation du groupement ;
- Pièce de candidature DC1 ;
- Pièce de candidature DC2 ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCEC sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation candidature au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

6.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (ou formulaire DC1)
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques (ou formulaire DC1)
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (information pouvant être ajoutée au formulaire DC1)
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. (ou formulaire DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles : un CA en lien avec l'objet du marché au moins égal à 50 % du montant estimé de chaque lot sur lequel candidate les entreprises est exigé par le pouvoir adjudicateur.
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la preuve de leurs capacités financières par tout moyen de preuve approprié, notamment par une déclaration appropriée de banques.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
CV et titres d'études du personnel encadrement, d'études et d'exécution dédié au chantier
Liste de travaux exécutés en site occupé et notamment en milieu hospitalier, ou de complexité équivalente, au cours des huit dernières années (par groupement). - 3 références de moins de 8 ans concernant des travaux de nature équivalente pour les lots : - o Lot 1 : VRD-Tranchées-Réseaux de chaleur et de froid - références portant notamment sur la réalisation de tranchées en milieu urbain pour intégration de réseaux Haute tension, de réseaux de chaleur et/ou de froid - o Lot 2 : Clos-couvert-GO : Réalisation de centrales techniques électriques et thermiques dont 1 avec un mode constructif en préfabriqué (ou références équivalentes) - o Lot 3 : CFO - Réalisation de boucles HT, installations HT et BT, automatisme des installations HT/BT - o Lot 4 : Thermique - Equipements de production de Froid - o Lot 5 : GE - Réalisation de centrales de groupes électrogènes - 3 références (qui pourront être les mêmes que ci-dessus) de moins de 8 ans en milieu hospitalier concernant des travaux de nature équivalente réalisés en site occupé avec maintien des activités pour les lots : - o Lot 1 : VRD - o Lot 2 : Clos-couvert-GO - o Lot 3 : CFO - o Lot 4 : CVC - o Lot 5 : GE Des attestations de bonne exécution pourront être transmises, pour les plus importantes (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
<u>Lot 01-VRD :</u> Qualifications de la nomenclature TP : - 512 - Canalisations de réseaux de chaleur et de froid - 5111/5116 - Réseaux sous pression - 3642 - Voiries / Travaux particuliers / Réfection et remblais de tranchées / Réfections couches d'assise ou de surface - 2321 - Préparation et réhabilitation des sites, fondations et terrassements / Travaux de terrassement courants / En milieu urbain - 681 - Electricité / télécommunication / vidéocommunication / Pose de fourreaux - 7311 - Travaux spéciaux / Construction de réseaux par procédés spéciaux / Forage horizontale, fonçage par poussage - 7312 - Travaux spéciaux / Construction de réseaux par procédés spéciaux / Forage dirigé, fonçage par poussage - 512 - Canalisations de réseaux de chaleur et de froid - 5111/5116 - Réseaux sous pression

Lot 02- Clos Couvert compris GO :

Qualifications QUALIBAT :

- Démolitions - Déconstruction :
 - o Qualification QUALIBAT 1112 : démolition-déconstruction technicité confirmée
 - o Qualification QUALIBAT 1143 : démolitions par carottage ou sciage technicité supérieure
- Fondations-soutènement : en attente du rapport géotechnique
 - o Qualification QUALIBAT 1213 : puits et tranchées blindées
 - o Qualification QUALIBAT 1221 : reprise en sous œuvre technicité courante
- Aménagement du site :
 - o Qualification QUALIBAT 1311 : terrassements fouilles technicité courante
- Maçonneries-Béton armé :
 - o Qualification QUALIBAT 2112 : maçonneries et ouvrages en béton armé technicité confirmée
 - o Qualification QUALIBAT 2142 : réparation en maçonneries et en béton armé
 - o Qualification QUALIBAT 2153 : Dallages à usage industriel
- Béton armé et précontraint :
 - o Qualification QUALIBAT 2212 : béton armé et précontraint technicité confirmée
- Eléments préfabriqués en béton armé et précontraint :
 - o Qualification QUALIBAT 2241 : fourniture et pose d'éléments en béton armé et précontraint de technicité courante
- Ouvrages étanches au sol ou enterrés ou en élévation :
 - o Qualification QUALIBAT 2251 : ouvrages étanches en béton armé ou précontraint technicité courante
- Construction Métallique :
 - o Qualification QUALIBAT 2411 : constructions et structures métalliques de technicité courante
- Etanchéité :
 - o Qualification QUALIBAT 3211- Etanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante)
- Menuiseries extérieures :
 - o Qualification QUALIBAT 3531- Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité courante)
- Métallerie :
 - o Qualification QUALIBAT 4411- Serrurerie - Métallerie (technicité courante)
- Cloisons :
 - o Qualification QUALIBAT 4131- Plaques de plâtre technicité courante (technicité courante)
- Menuiseries bois :
 - o Qualification QUALIBAT 4312- Fourniture et pose de menuiserie intérieure bois
- Peinture :
 - o Qualification QUALIBAT 6111- Peinture et ravalement (technicité courante)

Lot 03 - CFO/CFA

Qualification QUALIFELEC :

- MGTI (Moyen Gros Tertiaire Industrie) avec les mentions
 - o ET (Etudes)
 - o AUT (Automatisme)
 - o ATC (autocontrôle)
 - o EC (ensembles complexes)
 - o Classe 5
- CFMGTI3 avec les domaines :
 - o ST (sécurité)-
 - o RC (réseaux de communications) -
 - o SU (sureté)
 - o AV (audio vidéo)

- GT (gestion technique)
- Classe 5

Lot 04- CVC

Qualifications QUALIBAT:

- Qualification QUALIBAT 5232 : Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² -> Réalisation d'installation de pompe à chaleur ou groupe froid en habitat individuel, collectif ou tertiaire de surface de plancher supérieure à 1000 m². L'entreprise a également la capacité de réaliser : - Les travaux accessoires : platelage, supports d'appareils avec manutention et levage, petite métallerie, calorifugeage, raccordement électrique du matériel, isolation thermique et acoustique des ouvrages
- Qualification QUALIBAT 5251 : Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain -> Réalisation d'installations de chauffage ou de froid raccordé à un réseau urbain
- Qualification QUALIBAT 5511 : Installation de systèmes de Gestion Technique Centralisée -> Réalisation de systèmes permettant d'assurer la gestion technique centralisée d'installations de chauffage, de ventilation ou de climatisation. On entend par gestion technique, le contrôle à distance de l'état des installations et leur pilotage en continu
- Qualification QUALIBAT 7113 : Calorifugeage (Technicité supérieure) -> Etude et réalisation de travaux de calorifugeage de toute importance

Lot 05- GE

- Qualification QUALIFELEC
 - MGTI (Moyen Gros Tertiaire Industrie) avec les mentions
 - ET (Etudes)
 - AUT (Automatisme)
 - ATC (autocontrôle)
 - EC (ensemble complexes)
 - Classe 4
 - CFMGTI3 avec les domaines :
 - GT (Gestion technique)
 - Classe 4
- Qualification QUALIBAT
 - Isolation acoustique 7212
 - Cheminées 5414
 - Gestion technique centralisée 5511
 - Etude de systèmes complexes de Gestion technique - 1412

Conformément à l'article 3, 2° de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier

qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 - Compétences attendues exigées

Compétences attendues exigées :

Expertise en Milieu Hospitalier Critique (Site Occupé)

- **Expérience en continuité de service** : Les candidats doivent prouver leur capacité à intervenir sans interruption des sources d'énergie (électrique et thermique).
- **Gestion des risques sanitaires** : Compétences en matière de lutte contre les poussières et les infections nosocomiales (étanchéité des zones de travaux, sas, etc.), particulièrement pour le lot Clos-Couvert et VRD.

Management de Projet et Logistique

- **Gestion des déchets (SOGED)** : Une compétence spécifique sur la gestion des flux de déchets en site contraint est requise dans l'analyse de l'offre.
- **Bureau d'études intégré** : Pour les lots techniques (CFO, Thermique, GE), la mention "Études" (ET) est exigée pour garantir la production des plans d'exécution et de synthèse de haute technicité.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour la phase candidature, si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde candidature », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX
12 Rue Dubernat
Bureau des marchés porte 20 - 1^{er} étage
33404 Talence CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme PLACE. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur a décidé de limiter, par lot, le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre maximum de candidats qu'il a prévu d'inviter est de 5.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont :

Critères

1-Qualité des références
2-Capacités financières
3-Qualité des moyens humains globaux ainsi que du personnel d'encadrement et d'études envisagé pour la réalisation du projet au regard de leurs CV et titres d'études fournis.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Cité Administrative

2 Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr